

## COMMENT REMPLIR UN CERTIFICAT D'ORIGINE ?

### Renseignements à porter sur l'original

<b>L'expéditeur</b> <b>Case 1</b>	Nom et adresse complète de l'expéditeur.
<b>Destinataire</b> <b>Case 2</b>	Nom et adresse complète du destinataire final de la marchandise. Ne pas oublier d'indiquer le nom du pays tiers.
<b>Pays d'origine</b> <b>Case 3</b>	<p><u>Si une seule origine</u> : nom du pays tiers à l'UE (ex : Vietnam) ou faisant partie de l'UE (ex : CE, suivi éventuellement du nom du pays : Italie).</p> <p><u>Si plusieurs origines</u> : 1 certificat pour les produits d'origine communautaire 1 certificat pour chaque origine hors UE (1 certificat par pays tiers)</p>
<b>Info. relatives au transport</b> <b>Case 4</b>	Il est conseillé d'y inscrire le moyen principal de transport utilisé (air, mer, route...) ou, si c'est le cas, la mention « transport mixte ».
<b>Remarques</b> <b>Case 5</b>	Inscrire éventuellement une référence de facture, de crédit documentaire... En aucun cas, cet emplacement peut être utilisé pour l'apposition de mentions d'exclusion ou de restriction.
<b>N° d'ordre, marques, désignation des produits</b> <b>Case 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les marchandises doivent être décrites selon leur désignation commerciale usuelle simple et précise.</li> <li>➤ S'il reste un espace, non utilisé au-dessous de la description des produits, il doit être bâtonné ou barré de manière à empêcher toute adjonction ultérieure.</li> </ul> <p>Au cas où les marchandises sont trop nombreuses, les désigner sous une appellation générale suivie de « selon facture jointe » avec sa date d'émission et sa référence.</p>
<b>Quantité</b> <b>Case 7</b>	Poids brut et net ou volume.
<b>Visa de l'autorité compétente</b> <b>Case 8</b>	Cet espace est réservé à l'apposition des différents sceaux et signatures de la Chambre de commerce et d'industrie.



### Renseignements à porter sur la demande (feuille rose)

<b>RECTO</b>	Le recto doit être identique à l'original de la case 1 à 7. En revanche, la case 8 doit être datée et signée par une personne engageant la société. Le nom, la qualité du signataire doivent être inscrits en toutes lettres et le cachet de l'entreprise apposé.
<b>VERSO</b>	<p>Remplir selon la situation :</p> <p><b>Paragraphe I</b> – la marchandise est entièrement obtenue dans la Communauté européenne : ➤ Indiquer le nom et l'adresse du fabricant.</p> <p><b>Paragraphe II</b> – la marchandise ayant subi la dernière transformation ou ouvraison substantielle économiquement justifiée et ayant abouti à la fabrication d'un nouveau produit. ➤ 1<sup>er</sup> cas : transformation en France : indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise où la dernière transformation a été effectuée ; ➤ 2<sup>e</sup> cas : transformation dans un autre pays membre : indiquer le nom et l'adresse de la société et fournir tout document attestant la nature de la transformation conférant l'origine communautaire.</p> <p><b>Paragraphe III</b> – la marchandise est originaire d'un pays tiers :  Indiquer le pays d'origine et produire impérativement un justificatif d'origine (certificat d'origine étranger, la déclaration d'importation) ou tout autre document susceptible d'identifier l'origine réelle de la marchandise.</p>

## LE CERTIFICAT D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE

### Composition d'un certificat d'origine communautaire

Il doit être composé des feuillets suivants :

- l'original de couleur beige,
- les copies de couleur jaune (2 en général ou davantage),
- la demande de délivrance de couleur rose

NB : La CCI conserve une copie et la demande.

Vous pouvez vous procurer les feuillets auprès de nos services et les commander en ligne ([www.grex.fr](http://www.grex.fr) « Commande en ligne – Imprimés douaniers »).

L'exportateur engage la responsabilité de la société sur l'origine des marchandises.

La confidentialité des renseignements est garantie.

### Comment le rédiger ?

La réglementation communautaire impose un certain nombre de conditions de forme pour la rédaction.

Les formulaires sont de préférence dactylographiés d'une manière identique, dans une des langues de l'Union européenne ou suivant les usages ou les nécessités du commerce dans toute autre langue ; une traduction est alors exigée si le document n'est pas en français.

Si les formulaires sont rédigés à la main, ils le sont à l'encre et en caractères d'imprimerie.

Attention ! Certains pays refusent la rédaction manuscrite des documents.

Le certificat d'origine et la demande ne peuvent comporter ni rature, ni surcharge. Toute modification doit être approuvée par son auteur et visée par la CCI.

Il n'est délivré qu'un seul original par expédition, les copies authentifiées et délivrées de la même manière que l'original ont la même valeur que celui-ci. (Règlement CEE 2454/93 de la Commission du 02/07/1993).

### Service Visas du Grex / CCI de Grenoble

5 place Robert Schuman, Grenoble

Myriam GOJON

Tél. 04 76 28 28 48 - [Myriam.gojon@grex.fr](mailto:Myriam.gojon@grex.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h ; vendredi : fermeture à 16h